




COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY

Envoyé en préfecture le 14/12/2020
Reçu en préfecture le 14/12/2020
Affiché le 
ID : 038-213803638-20201209-2020D0062-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9/12/2020

Conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur POINT Bruno 1^{er} adjoint

MEMBRES PRÉSENTS : BOUVIER Baptiste, FRANDON Jean-Claude, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, PINVIDIC Anne, POINT Bruno, REZKALLAH Habib, SCANDOLA Marc, SERPINET Claude, et Laurent GIRIER

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : BECT Gérard, COMBEMOREL Mickael, FRANDON Sylvaine, TIET Valérie,
Mme Dominique GLEONEC a été nommée secrétaire de séance.

2020D-0062 - décision individuelle

NATURE	NUMERO	DATE DE SIGNATURE
Droit de préemption fonds artisanal AKKAN	2020DI002	2/12/2020

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélémy le 9/12/2020
Le 1^{er} adjoint, Bruno POINT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9/12/2020**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur POINT Bruno 1^{er} adjoint

MEMBRES PRÉSENTS : BOUVIER Baptiste, FRANDON Jean-Claude, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, PINVIDIC Anne, POINT Bruno, REZKALLAH Habib, SCANDOLA Marc, SERPINET Claude, et Laurent GIRIER

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : BECT Gérard, COMBEMOREL Mickael, FRANDON Sylvaine, TIET Valérie,
Mme Dominique GLEONEC a été nommée secrétaire de séance.

2020D-0063 - acquisition tracteur

M Bruno POINT, 1^{er} adjoint, fait part à l'assemblée de la vétusté du tracteur actuellement en service.

Il explique qu'il conviendrait idéalement de le remplacer, par un modèle d'occasion pour un tarif raisonnable.

Il indique qu'il a rencontré, [accompagné par deux conseillers municipaux compétents dans le domaine des engins agricoles], le propriétaire d'un tracteur répondant à l'ensemble de ces caractéristiques.

Il précise que ce dernier serait prêt à le céder moyennant la somme de 8 500 €, ce qui constitue eu égard l'état du matériel, une excellente occasion.

Monsieur POINT demande à l'assemblée de se prononcer concernant cette acquisition.

Le Conseil après échanges,

CONSIDERANT l'opportunité que constitue cette proposition

DECIDE à l'unanimité d'acquérir ce tracteur moyennant la somme de 8 500 €, **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020 selon une décision Modificative N°2

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 9/12/2020

Le 1^{er} Adjoint, Bruno POINT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9/12/2020**

Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur POINT Bruno 1^{er} adjoint

MEMBRES PRÉSENTS : BOUVIER Baptiste, FRANDON Jean-Claude, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, PINVIDIC Anne, POINT Bruno, REZKALLAH Habib, SCANDOLA Marc, SERPINET Claude, et Laurent GIRIER

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : BECT Gérard, COMBEMOREL Mickael, FRANDON Sylvaine, TIET Valérie,

Mme Dominique GLEONEC a été nommée secrétaire de séance.

2020D-0064 - DM pour acquisition tracteur

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : opérations non affectées	8 500€	
TOTAL D 020 : dépenses imprévues Invest	8 500€	
D 21571 : acquisitions matériel roulant		8 500€
TOTAL D21571 : Immobilisations corporelles matériel roulant		8 500€

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 9/12/2020

Le 1^{ER} Adjoint, Bruno POINT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9/12/2020

Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur POINT Bruno 1^{er} adjoint

MEMBRES PRÉSENTS : BOUVIER Baptiste, FRANDON Jean-Claude, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, PINVIDIC Anne, POINT Bruno, REZKALLAH Habib, SCANDOLA Marc, SERPINET Claude, et Laurent GIRIER

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : BECT Gérard, COMBEMOREL Mickael, FRANDON Sylvaine, TIET Valérie,
Mme Dominique GLEONEC a été nommée secrétaire de séance.

2020D-0065 - DETR cheminement piétons route de
Marcollin

Monsieur POINT, adjoint en charge des travaux et de la sécurité, rappelle au Conseil municipal qu'il a été réalisé des travaux de sécurisation de la traversée du village sur l'ensemble de la RD 519.

Il souligne la nécessité de poursuivre la mise en sécurité du reste du village et particulièrement la Route de Marcollin très fréquentée par les marcheurs, les scolaires et les footballeurs.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de poursuivre les travaux d'aménagement dans le même esprit de sécurisation des piétons, sur le tronçon compris entre le pont du Suzon et le stade municipal.

Monsieur POINT propose alors à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de la Sous Préfecture de VIENNE au titre de la DETR 2021 (Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux),

Il précise que les travaux de cheminement envisagés sont éligibles à la DETR au titre de l'axe N°1 Travaux de sécurité concernant la voirie communale et rurale.

Il précise également que ceux -ci feront l'objet d'un financement à hauteur de 20% du montant total de l'opération, à l'exclusion des travaux relatifs aux réseaux souterrains et à l'éclairage public.

Monsieur le Maire propose d'adopter dans cette optique le plan de financement suivant :



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9/12/2020**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur POINT Bruno 1^{er} adjoint

MEMBRES PRÉSENTS : BOUVIER Baptiste, FRANDON Jean-Claude, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, PINVIDIC Anne, POINT Bruno, REZKALLAH Habib, SCANDOLA Marc, SERPINET Claude, et Laurent GIRIER

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : BECT Gérard, COMBEMOREL Mickael, FRANDON Sylvaine, TIET Valérie,
Mme Dominique GLEONEC a été nommée secrétaire de séance.

2020D-0066 - rapport sur l'eau (assainissement)

Monsieur POINT rappelle au Conseil Municipal le volumineux rapport sur le prix et la qualité du service assainissement pour l'année 2019, validé par le Conseil d'exploitation de la régie RPQS Assainissement ENTRE BIEVRE ET RHONE, qui a été envoyé par mail à l'ensemble des conseillers afin que ceux ci puissent en prendre connaissance.

Monsieur POINT précise que ce rapport concerne également les zones non desservies par l'assainissement collectif, SPANC.

Monsieur POINT demande à chacun des Conseillers ses observations éventuelles.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECLARE ne pas avoir à formuler de remarque sur le rapport présenté.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 9/12/2020

Le 1^{er} Adjoint, Bruno POINT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9/12/2020

Conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur POINT Bruno 1^{er} adjoint

MEMBRES PRÉSENTS : BOUVIER Baptiste, FRANDON Jean-Claude, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, PINVIDIC Anne, POINT Bruno, REZKALLAH Habib, SCANDOLA Marc, SERPINET Claude, et Laurent GIRIER

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : BECT Gérard, COMBEMOREL Mickael, FRANDON Sylvaine, TIET Valérie,
Mme Dominique GLEONEC a été nommée secrétaire de séance.

2020D-0067 - Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Monsieur POINT, 1^{er} adjoint en charge des finances procède au rappel des dispositions applicables en matière budgétaire,

Dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, selon les dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi N°2012-1510 du 29 décembre 2012 et son article 37 : jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant budgétisé dépenses investissement 2020 :

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » = 80 400)



Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 30 575 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes

2031 frais études	5 625 €
2041582 TE38	6 250 €
21122 Terrain voirie	1 650 €
21316 Equipt cimetière	250 €
21318 Autres Bts Publics	2 500 €
2152 install voirie	2 750 €
21538 Autres réseaux	50 €
21571 Matériel roulant	1 250 €
2183 mat bureau et info	250 €
2188 Autres immo corpo	5 000 €
020 Dépenses imprévues	5 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'accepter les propositions de Monsieur POINT dans les conditions exposées ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Pour copie conforme
A St-Barthélemy le 9/12/2020
Le 1^{er} Adjoint, Bruno POINT

